

LES MEILLEURES PRATIQUES DES MUNICIPALITÉS EN COLLECTE SÉLECTIVE

LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : UN REGROUPEMENT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN MILIEU RURAL

Photo : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) publie une série de fiches portant sur des cas concrets de municipalités, de municipalités régionales de comté (MRC) et de régies ayant mis en œuvre des pratiques exemplaires pour leur collecte sélective, ce qui leur a permis de bénéficier d'une plus grande efficacité sur les plans financiers ou opérationnels.

L'équipe de ÉEQ, assistée de la firme Solinov, a accompagné la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans son processus d'optimisation entourant la mise en œuvre d'un appel d'offres regroupé pour la collecte sélective.

LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, C'EST :



17
MUNICIPALITÉS*



16 600
PORTES

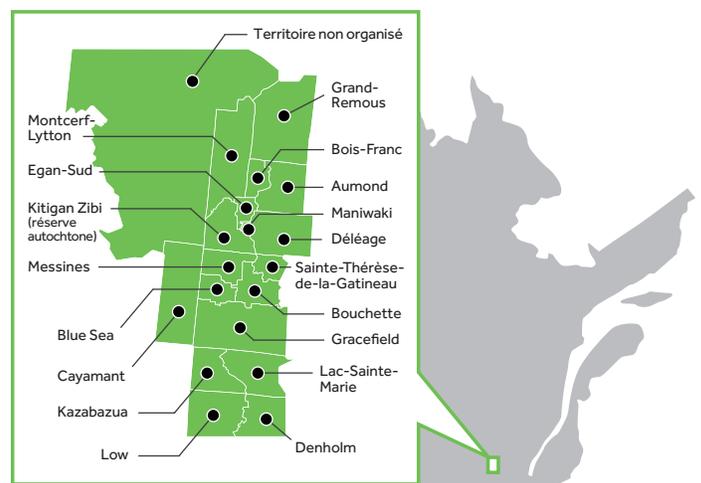


20 500
RÉSIDENTS
PERMANENTS



20 000
VILLÉGIATEURS

La MRC compte également deux réserves autochtones
et cinq territoires non organisés.



LA SITUATION INITIALE

Au chapitre de la gestion des matières résiduelles, la communication auprès des citoyens constituait l'un des principaux défis auxquels faisaient face les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. En effet, puisqu'elles étaient responsables de leurs propres services de collecte, ayant tous leurs particularités, il était difficile de communiquer des messages uniformisés et clairs à l'ensemble des citoyens, et la confusion qui en découlait occasionnait de nombreux problèmes sur le terrain.

On observait également une grande disparité des coûts de collecte d'une municipalité à l'autre. Il fallait donc trouver un moyen d'optimiser l'appel d'offres pour la collecte dans le but, entre autres, d'obtenir des prix moins élevés.

Une initiative de



Éco
Entreprises
Québec

L'APPROCHE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

D'abord, ce sont les maires de trois municipalités, dont le contrat du service de collecte venait à échéance, qui ont choisi d'unir leurs forces pour l'élaboration d'un appel d'offres commun. Même si la collecte des matières résiduelles ne relevait pas de la MRC, les maires l'ont mandaté pour piloter le projet et, idéalement, pour convaincre d'autres municipalités de se joindre à eux. Durant l'année suivante, la MRC a travaillé sur un nouvel appel d'offres, et a réussi à convaincre cinq autres municipalités d'emboîter le pas. Les municipalités qui se sont regroupées sont: Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Déléage, Egan-Sud, Grand-Remous, Maniwaki et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Voici quelques éléments qui ont été mis en place :

1. Uniformisation de la fréquence des collectes

La MRC a revu le calendrier de collecte pour assurer un meilleur équilibre. Ainsi, certaines municipalités ont dû changer de journée dans le but de maximiser l'utilisation des camions par les entrepreneurs de collecte. Cependant, cet effort d'optimisation a été mené de façon à limiter au maximum les changements pour les municipalités. Il a été prévu aussi que l'entrepreneur puisse faire ses propres recommandations quant aux journées de collecte pour lui permettre d'assurer un service optimal.

2. Harmonisation des services à inclure dans l'appel d'offres

Pour représenter de façon fidèle les besoins communs aux huit municipalités à desservir, seules les collectes porte-à-porte de déchets et de matières recyclables en bacs roulants ont été retenues. La collecte des encombrants et des conteneurs a donc été exclue de l'appel d'offres regroupé, et demeure administrée de façon indépendante dans les municipalités.

3. Inclusion de spécifications avantageuses

Le nouvel appel d'offres a prévu plusieurs ajouts utiles, dont des clauses exigeant le suivi GPS des camions, la distribution de billets de courtoisie, et la mise en œuvre de règles explicites au chapitre des infractions et des pénalités. Ces ajouts ont permis de simplifier la gestion du contrat pour les municipalités, et ont démontré l'engagement de ces dernières à améliorer la qualité des matières recyclables.

4. Accorder le temps nécessaire au processus

L'élaboration du contenu de l'appel d'offres, qui s'est étendue sur une période de plus de quatre mois, fut ponctuée de rencontres avec les représentants des municipalités afin de s'assurer de l'exactitude des informations.

La période d'affichage de quatre semaines a permis aux soumissionnaires de bien comprendre le devis et le territoire et ainsi proposer des offres compétitives.

Une période de plus de cinq mois a été laissée entre l'octroi et le début des opérations, permettant à l'adjudicataire de se doter des équipements et des ressources humaines requises pour adéquatement desservir le territoire, le cas échéant. Ces deux pratiques favorisent une augmentation du nombre de soumissionnaires.

RÉSULTATS

- Un nombre de soumissionnaires plus élevé, passant d'une moyenne de 1,5 par municipalité à 3.
- Un seul appel d'offres (au lieu de huit).
- Une économie de plus de 130 000 \$.
- Une communication aux citoyens harmonisée et plus efficace.
- Une charge administrative amoindrie.
- Une étroite collaboration bénéfique pour les municipalités et la MRC.
- Un processus réalisé à coût nul pour les municipalités.

Le Chantier des meilleures pratiques a pour but de stimuler les échanges et la collaboration avec les organismes municipaux de toutes les régions du Québec à l'égard des meilleures pratiques de la collecte sélective. Vous souhaitez en savoir plus ou partager votre expérience avec l'une de nos personnes-ressources? N'hésitez pas à communiquer avec nous : chantier@eeq.ca.



Une initiative de

Éco
Entreprises
Québec

